



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/132
25 avril 1994
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Quarante-neuvième session
Points 64 et 65 de la liste préliminaire*

DÉSARMEMENT GÉNÉRAL ET COMPLET

EXAMEN ET APPLICATION DU DOCUMENT DE CLÔTURE DE LA DOUZIÈME SESSION EXTRAORDINAIRE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Lettre datée du 21 avril 1994, adressée au Secrétaire général par le
Représentant permanent de la République populaire démocratique de
Corée auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un livre blanc du Ministère des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée en date du 11 avril 1994.

Je vous saurais gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 64 et 65 de la liste préliminaire.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) PAK Gil Yon

* A/49/50/Rev.1.

Annexe

LIVRE BLANC DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE
POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE EN DATE DU 11 AVRIL 1994

L'armement nucléaire japonais : un danger maintenant avéré

1. Le Japon cherche depuis longtemps à se doter d'armes nucléaires.

Cette ambition transparaît pleinement dans les déclarations faites par les différents responsables japonais qui se sont succédé au pouvoir ainsi que dans les documents officiels du Japon.

L'article 9 de la "Constitution de l'État du Japon" (Constitution de la paix), qui a été adoptée en novembre 1946, sous de fortes pressions internes et externes, se lit comme suit : "Aspirant sincèrement à une paix internationale fondée sur la justice et l'ordre, le peuple japonais renonce pour toujours à la guerre en tant que droit souverain de la nation, ainsi qu'à la menace ou à l'usage de la force comme moyen de régler ses différends avec les autres pays. À cette fin, les forces de terre, de mer et de l'air, ainsi que tout autre potentiel de guerre, seront supprimés pour toujours. Le droit de belligérance de l'État ne sera pas reconnu."

Toutefois, soucieux de faire de leur pays une puissance militaire et nucléaire, les différents responsables japonais qui se sont succédé au pouvoir ont tenté, dès les années 50, et en recourant à divers stratagèmes, de justifier leur plan d'armement nucléaire, en ne faisant aucun cas de la Constitution ou en l'interprétant de manière arbitraire.

Le 7 mai 1957, le Premier Ministre japonais, M. Nobusuke Kishi, a déclaré devant la Commission budgétaire de la Chambre des conseillers qu'il suffisait de mentionner l'arme nucléaire pour être accusé de vouloir violer la Constitution, mais qu'une telle interprétation de l'instrument était erronée et qu'on ne pouvait décréter sans tenir compte de l'avenir qu'il ne fallait faire allusion à aucun type d'arme nucléaire (voir à cet égard l'ouvrage publié au Japon en 1975 sous le titre Japan's Nuclear Arming Which Has Reached This Stage).

Le mouvement pour l'interdiction des bombes atomiques et des bombes à hydrogène qui, depuis les années 50, avait pris de l'ampleur, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Japon, a porté un coup très dur aux ambitions nucléaires des autorités japonaises. C'est ainsi qu'en 1968, le Premier Ministre japonais, M. Eisaku Sato, a dû proclamer, bien malgré lui, devant la diète, les "trois principes antinucléaires" suivants : ne fabriquer, ne posséder et n'introduire aucune arme nucléaire.

Cette déclaration lui a valu le prix Nobel de la paix.

Or, le 2 juin 1969, M. Sato a déclaré, lors d'une séance plénière de la Chambre des représentants, que les trois principes antinucléaires en question pouvaient être modifiés à tout moment en cas de changement de politique ou de remaniement ministériel (voir l'ouvrage susmentionné), montrant ainsi que les

principes dont il s'était fait le champion n'étaient que pure rhétorique et ne visaient qu'à tromper l'opinion publique à l'intérieur comme à l'extérieur du pays.

Le 2 mars 1978, le Ministre japonais des affaires étrangères, M. Sunao Sonoda, a déclaré devant la Commission des affaires étrangères de la Chambre des représentants qu'il ne fallait pas croire qu'en elles-mêmes, les dispositions de la Constitution interdisaient au Japon de se doter d'armes nucléaires (Jiji Press, 2 mars 1978). Enfin, lors d'une réunion de la Commission budgétaire de la Chambre des conseillers tenue le 15 mars 1984, le Premier Ministre japonais, M. Yasuhiro Nakasone, a répondu à un membre du Komeito qui l'avait interpellé à la diète que le Japon pouvait posséder l'arme atomique, si celle-ci devait servir à sa défense (Asahi Shimbun, quotidien japonais, 16 mars 1984).

Au début des années 90, clamant haut et fort que la conjoncture internationale avait changé, les autorités japonaises ont dévoilé leur véritable dessein, qui n'est ni plus ni moins que de renforcer leur potentiel nucléaire.

Cette année, en particulier, le Japon compte élaborer des "principes généraux de défense qui tiennent compte de la fin de la guerre froide et de la situation interne"; il estime en effet qu'il lui faut se doter "de capacités défensives qui lui permettent de faire face rapidement et comme il convient aux situations dangereuses susceptibles de se produire" dans les pays voisins tels que la République populaire démocratique de Corée, accusée de mener des activités nucléaires "suspectes" et de "mettre au point des missiles".

Le Japon a manifesté ouvertement, dans les tribunes de l'ONU même, l'intention de se doter d'armes nucléaires. Jusqu'au milieu des années 60, le Gouvernement japonais a voté, encore qu'à son corps défendant, en faveur de toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations Unies interdisant les armes nucléaires et leur utilisation. Après cela, toutefois, il a voté contre ou s'est abstenu, montrant ainsi qu'il entendait devenir coûte que coûte une puissance militaire et nucléaire et était résolu à mettre rapidement en oeuvre un programme nucléaire complet, à fabriquer des armes nucléaires et à se doter d'un arsenal nucléaire. Pour expliquer ses votes et ses abstentions, il a fait valoir que l'"interdiction totale de l'utilisation des armes nucléaires était incompatible avec le principe de la dissuasion nucléaire" et pouvait "détruire l'équilibre nucléaire". En votant de la sorte, il ne faisait pourtant que révéler ses véritables intentions : fabriquer et acquérir, dans la perspective d'une agression future, des armes nucléaires qui puissent être utilisées en cas d'urgence.

C'est ainsi que depuis les années 50, il a manoeuvré, ouvertement ou en secret, pour adopter une politique d'armement nucléaire qu'il a tenté de légitimer en s'abritant derrière les trois principes antinucléaires, enfreignant et dénaturant ainsi la "Constitution de la paix".

2. L'armement nucléaire japonais : un danger maintenant avéré

En lançant son programme nucléaire, le Japon visait deux objectifs, répondre à ses besoins en électricité en ayant recours à l'énergie nucléaire et, dans le même temps, acquérir une grande quantité de plutonium pour pouvoir fabriquer les armes dont se constituerait son arsenal nucléaire. C'est en juillet 1966 que la première centrale électronucléaire japonaise a été mise en service. Depuis lors, le Gouvernement japonais a fait de la construction de centrales électronucléaires un élément important de la politique qu'il poursuit en vue de résoudre les problèmes énergétiques du pays.

D'après le Directeur de l'École des hautes études en sciences sociales (France), les États-Unis auraient, en 1976, fait des concessions particulières au Japon, dont ils auraient approuvé le programme nucléaire civil, et auquel ils auraient promis, en échange de sa ratification du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), un approvisionnement régulier en uranium hautement enrichi, qui serait soumis à des inspections bien moins rigoureuses que celles qu'ils imposaient à leurs autres alliés. Grâce à ce traitement préférentiel, le Japon a pu retraiter en toute liberté ses matières nucléaires et mettre au point, à des fins de réarmement, de nouvelles technologies avancées (France Culture, 5 novembre 1993).

Le Japon dispose d'ores et déjà des installations nucléaires nécessaires pour mener à bien son programme d'armement nucléaire.

Au début, les États-Unis, qui entendaient exercer un droit de regard sur les activités nucléaires du Japon, ne lui vendaient que des réacteurs à eau légère alimentés avec de l'uranium enrichi de fabrication américaine, et lui avaient interdit de mettre au point d'autres types de réacteurs atomiques. Dans ces conditions, le Japon a mis au point un convertisseur de type nouveau alimenté essentiellement avec de l'uranium naturel canadien, lequel lui a coûté 404 millions de dollars.

Ce réacteur, qui se trouve à Tsuruga (district de Fukui), est exploité à pleine puissance depuis 1979 (voir l'ouvrage japonais intitulé Imidas, 1992). Grâce à cette nouvelle installation, le Japon a pu acquérir une certaine indépendance sur le plan nucléaire et se dégager de l'emprise des États-Unis.

D'après le "Livre blanc sur l'énergie nucléaire" que le Gouvernement japonais a publié en 1993, le Japon compterait au total 16 centrales électronucléaires, équipées de 46 réacteurs en service et capables de produire 37,36 millions de kilowatts. Le Japon se classerait donc, après les États-Unis d'Amérique et la France, au troisième rang des pays dont les installations nucléaires ont la plus forte puissance nominale.

Pour la seule année 1993, 12 nouveaux réacteurs ont été mis en service et neuf tranches d'installations d'une puissance installée totale de 8,9 millions de kilowatts sont en construction. Pour toutes ces activités, le Japon consomme chaque année quelque 3 000 tonnes de matières nucléaires.

Le Japon risque de se transformer en une redoutable puissance nucléaire quand sa capacité de produire des armes nucléaires aura été considérablement renforcée par l'entrée en service de 10 centrales nucléaires, d'un surgénérateur rapide, d'une installation d'enrichissement de l'uranium et d'un site de stockage des déchets faiblement radioactifs, actuellement en construction, ainsi que de quatre centrales nucléaires, dont un convertisseur de type nouveau, d'une usine de retraitement et d'un site de stockage des déchets hautement radioactifs, qui sont encore à l'état de projet (Imidas, 1992).

Le Japon a rassemblé suffisamment de matières nucléaires pour se doter d'armes atomiques.

C'est dans les années 50, quand il a commencé à exploiter l'énergie nucléaire, que le Japon a décidé qu'à long terme, il s'appuierait sur des surgénérateurs rapides fonctionnant au plutonium; depuis le milieu des années 70, ses usines de retraitement lui ont permis de produire et de stocker une grande quantité de matières nucléaires.

Il dispose de 26 tonnes de plutonium, soit beaucoup plus qu'il ne lui en faudrait pour des usages pacifiques et suffisamment pour fabriquer plus de 3 000 bombes atomiques du type de celle qui a été larguée sur Nagasaki (Bungei Shunju, magazine japonais, juin 1992).

Le Japon s'est attelé à la mise en oeuvre de son "grand programme d'utilisation du plutonium" au début de 1992.

Entre 1975 et 1992, il a importé du Royaume-Uni en grand secret 1 tonne de plutonium et en 1993, s'en serait procuré 1,5 tonne en France.

Or, le Japon prévoit de s'assurer 100 tonnes de plutonium environ d'ici à l'an 2010, alors que, selon les prévisions, il n'a réellement besoin que de 85 tonnes (Kyoto News Service, 5 octobre 1992).

En l'an 2010, le Japon disposera ainsi de 15 tonnes de plutonium de plus qu'il ne lui en faut pour des usages pacifiques, soit suffisamment pour fabriquer quelque 2 000 bombes atomiques. Il est donc impossible d'ajouter foi à ses affirmations lorsqu'il prétend avoir mis en réserve la "quantité de plutonium que nécessite son développement économique".

Dans un rapport récent sur la non-prolifération des matières nucléaires, notamment du plutonium, un cabinet-conseil influent auquel le Département américain de la défense avait demandé d'étudier la question a exprimé une vive inquiétude devant la nucléarisation du Japon et, demandant l'abandon du projet de réacteur pilote pour surgénérateur, il a recommandé que le pays soit instamment prié de revoir complètement sa politique nucléaire.

Pressant le Japon de ramener à deux le nombre de centrales nucléaires équipées de 12 réacteurs fonctionnant au plutonium qu'il prévoit de construire d'ici à l'an 2005 et d'arrêter la construction d'un réacteur pilote de type nouveau destiné à prendre la relève du "Monju", ainsi que celle de la deuxième usine de traitement à Rokashomura, dans le district d'Aomori, les auteurs du

rapport ont indiqué que les membres du Gouvernement américain étaient de plus en plus nombreux à redouter que le Japon ne se dote de l'arme nucléaire (Mainichi Shimbun, journal japonais, 10 novembre 1993).

La Voix de l'Amérique a fait état, le 6 avril 1994, des graves appréhensions et du malaise profond avec lesquels les pays d'Europe et les États-Unis, pour ne pas parler des États voisins du Japon, avaient appris que ce dernier avait commandé un surgénérateur rapide, et a indiqué que la question du nucléaire n'en prendrait vraisemblablement que plus d'acuité. Autant dire que le Japon, maintenant en possession d'un système moderne de vecteurs, est en passe de devenir une des principales puissances nucléaires.

Le prétendu "Programme d'autodéfense" mis au point en 1969 par l'Institut japonais de la défense indique clairement que le Japon continuera de mettre au point et de stocker ses propres armes nucléaires ainsi que les missiles balistiques qu'il lui faut pour les propulser (Asahi Evening News, journal japonais, 27 juin 1969).

Le système japonais de lancement d'ogives nucléaires remonte au "troisième programme d'ajustement des capacités de défense" (1967-1971). L'Institut japonais de la défense a mené à bien la "production nationale" de missiles de croisière en 1985 en coopération avec les industries lourdes Mitsubishi et d'autres sociétés. Il s'agit de missiles guidés perfectionnés servant à la propulsion d'ogives nucléaires et d'ogives de type classique.

Les "forces d'autodéfense" japonaises ont procédé avec succès au lancement expérimental d'un missile sol-mer (SSM-1) de fabrication japonaise au Pacific Missile Center de la marine américaine en Californie au cours de l'été de 1987 (Sekai Seiji, magazine japonais, premier numéro bimensuel de janvier 1990).

En décembre 1991, le Japon était en possession de 393 obusiers de 155 mm et de 132 obusiers de 203,2 mm, susceptibles d'être utilisés avec des têtes nucléaires. Sa flotte aérienne à capacité nucléaire augmente régulièrement.

Dès 1991, il avait acquis 145 chasseurs-bombardiers F-15 de type nouveau à rayon d'action de 1 052 kilomètres. Il ressort de ses prévisions qu'il en possédera 180 à 200 à la fin de 1994.

En 1993, il a modernisé le F-16 pour en faire un nouveau chasseur-bombardier, le FSX. Il est prévu que 130 de ces appareils seront mis en service d'ici à l'an 2000.

Le 4 février 1994, le Japon a lancé avec succès une nouvelle fusée No 1 de type H2, entièrement mise au point à l'aide de techniques de pointe japonaises au cosmodrome de Tanegashima, dans le district de Kagoshima. Cet engin mesure 50 mètres de long et pèse 260 tonnes : il peut aisément être reconverti à des fins militaires.

Selon l'ancien directeur du Centre de recherches sur l'énergie atomique de l'Université de Rikkyo (Japon), le Japon s'est si bien préparé sur le plan matériel et technologique qu'en un mois environ, il pourrait fabriquer des armes nucléaires hautement performantes. Plus de 150 sociétés et de 3 300 usines

participent à la fabrication d'ogives nucléaires au Japon. Les investissements dans ce domaine ont fortement augmenté depuis quelques dizaines d'années, passant de 1,73 million de dollars en 1954 à 360 millions en 1991 (Worum, journal indien, 11 mars 1994).

En fait, le Japon s'est très précisément doté de l'infrastructure matérielle et technique dont il avait besoin pour fabriquer des armes nucléaires, ce qui ne laisse pas d'inquiéter les dirigeants de certains pays occidentaux, dont les États-Unis.

Si le Japon se dote d'armes nucléaires, une menace des plus graves pèsera sur la péninsule coréenne, et la paix et la sécurité en Asie et dans le reste du monde s'en trouveront également compromises.

Du fait que le Japon a atteint un seuil critique en matière d'armement nucléaire, le risque que la dénucléarisation de la péninsule coréenne ne perde toute signification devient de plus en plus réel.

Bien que la nucléarisation du Japon ait atteint la cote d'alerte, les États-Unis et d'autres pays occidentaux ferment les yeux et s'acharnent hystériquement à faire pression sur la République populaire démocratique de Corée, soupçonnée à tort de "vouloir se doter de l'arme nucléaire". En ayant ainsi deux poids, deux mesures, ces pays poussent en fait le Japon à se doter de l'arme nucléaire.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée est convaincu que les gouvernements, les parlements, les partis politiques et les organisations de tous les États qui ne sont pas nucléarisés, dont ceux qui sont opposés à l'armement nucléaire, ainsi que les organisations internationales et tous ceux qui, dans le monde, sont épris de paix, redoubleront de vigilance devant le danger que présente le comportement des autorités japonaises et s'emploieront à promouvoir la paix et la sécurité en Asie et dans le monde entier en contrant les efforts que le Japon déploie pour se doter de l'arme nucléaire.
